

VILLE DE SURGÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 18 décembre 2019

Nombre de membres

- en exercice : 29
- présents : 22 puis 23
- votants : 27 puis 28

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire.
Étaient présents : Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Pierre VIVIER, Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H-SALAÛN, Monsieur Stéphane AUGÉ (arrivé lors du vote de la délibération N°2019-02-19), Monsieur Étienne VITRÉ, Monsieur Jean-Pierre SECQ, Madame Elena JIMENEZ-CONTRERAS, Monsieur Sylvain RANCIEN, Monsieur Gérard FABRE, Monsieur Arnaud PECQUEUR, Madame Maryline VILLENEAU, Monsieur Raymond GABET, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Daniel TARDET, Monsieur Philippe LACAN, Madame Claudette ROUCHER, Madame Véronique DUVAL, Madame Chrystèle BOURGEAIS-AUGER, Monsieur Younes BIAR, Madame Stéphanie GIRAudeau, Monsieur Cyril GUILLET.
Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude GRENON.
Étaient absents et représentés : Madame Nathalie MARCHISIO qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre VIVIER, Madame Catherine BOUTIN qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ, Madame Françoise VINCENT qui a donné pouvoir à Madame Sylvie PLAIRE, Madame Florence GOUET qui a donné pouvoir à Madame Véronique DUVAL, Madame Claudie PILLET qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane AUGÉ.
Étaient absents non excusés : Madame Nadine GIRARD
Étaient également présents : Monsieur Thierry PIERRUGUES, Directeur Général des Services, assisté de Mesdames Lucile COUILLAUD, Responsable du service Administration Générale, et Marie-Pierre BLÉGER, Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe.
Convocation envoyée le : 12 décembre 2019 - Affichage en Mairie le : 12 décembre 2019

2019.01.25 : DECISIONS DU MAIRE : délibération adoptée à l'unanimité.

1. Commande publique

1.1 Marchés Publics

1.1.25 – Avenants

DM n° 2019-120 : signature d'un avenant au contrat de maintenance du logiciel 3D Ouest de gestion des salles municipales, avec l'entreprise 3 D OUEST – 5 rue de Broglie – 22300 LANNION, pour intégrer le coût de la maintenance de 300 € HT / an.

DM n° 2019-123 : signature de l'avenant n° 3 au marché assurance « Flotte Automobile » proposé par la SMACL, pour une cotisation annuelle qui s'élèvera à l'échéance du 1^{er} janvier 2020, à 15 372,55 € HT avec intégration de l'intercalaire V reprenant le détail d'achats et de cessions de véhicules survenus au cours de l'année 2019

DM n° 2019-126 : signature de l'avenant n°1 avec le groupement conjoint Sophie BLANCHET + SARL A2I INFRA + ARTELIA représenté par son mandataire le cabinet Sophie BLANCHET – 17000 LA ROCHELLE pour l'étude prospective urbaine portant sur la dépollution et l'aménagement du site Poyaud sur la commune de Surgères. Le montant du marché reste inchangé, ainsi que toutes les autres clauses du marché

2. Urbanisme

2.3.2. : Droit de préemption urbain

DM n° 2019-116 : renonciation au droit de préemption urbain :

- La Ville renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles détaillés ci-dessous :

Date de dépôt	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien référence cadastrale et superficie	
07/10/2019	Me ROME SURGÈRES	Monsieur et Madame Alain YVARS SURGÈRES	17 rue André Chollet	AH n° 145 pour 8 a 08 ca
10/10/2019	Me BOIZUMAUULT SURGÈRES	Madame Marie-Claude LAIDET SURGÈRES	30 rue Bernard Palissy	AE n° 220 pour 4 a 20 ca
10/10/2019	Me BORDE SURGÈRES	Monsieur et Madame Ludovic PARONNAUD SAINT-CYBARD	Petite rue Foire aux Bœufs	AE n° 313 pour 88 ca
10/10/2019	Me BORDE SURGÈRES	Monsieur et Madame Bernard BOISSON BOURGNEUF	Rue du Faubourg Saint- Gilles	AB n° 148 pour 3 a 12 ca
17/10/2019	Me BOIZUMAUULT SURGÈRES	Monsieur Philippe MANDIN VALENCE	34 avenue Saint-Pierre	AC n° 220p soit 3 a 55 ca
18/10/2019	Me BORDE SURGÈRES	S.C.I. AUDRY DE PUYRAVAULT BENATE	94 rue Audry de Puyravault	AB n° 635, n° 705 et n° 706 en copropriété soit 1 a 20 ca
22/10/2019	Me MAITREHUT LA JARRIE	S.C.I. 78 RUE AUDRY SURGÈRES	78 rue Audry de Puyravault	AB n° 335 pour 66 ca

DM n° 2019-125 : renonciation au droit de préemption urbain :

- La Ville renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles détaillés ci-dessous :

Date de dépôt	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien référence cadastrale et superficie	
28/10/2019	Me CASSOU DE SAINT MATHURIN LA JARRIE	Consorts FRADIN SURGÈRES	23 rue des Trois Frères Nadeau et 8 rue Tagaud	AB n° 448 pour 4 a 43 ca
30/10/2019	Me BORDE SURGÈRES	Monsieur et Madame Christian DROUART SURGÈRES	1 rue Eugène Biraud	AE n° 1091 et n° 1092 pour 2 a 12 ca
31/10/2019	Me ROME SURGÈRES	Monsieur Charles RICARD SEVRES	4 rue du Puits de Sel et rue des Trois Frères Nadeau	AB n° 453 et n° 522 pour 4 a 27 ca
04/11/2019	Me SIONNEAU AIGREFEUILLE D'AUNIS	Monsieur et Madame Philippe BOURREAU CRAM-CHABAN	12 avenue de la Libération	AB n° 263 pour 1 a 74 ca
06/11/2019	Me BOIZUMAUULT SURGÈRES	Madame Béatrice JOBIN BEAUREPAIRE-EN-BRESSE	44 rue Gambetta	AE n° 1139 pour 38 ca
08/11/2019	Me BOIZUMAUULT SURGÈRES	Monsieur Raynald GERARD SURGÈRES	20 rue Jean Jaurès	AE n° 90 pour 4 a 20 ca
12/11/2019	ERATON CHATELAILLON- PLAGE	Consorts JOYET SURGÈRES	30 et 32 rue Raimond Péraud	AN n° 81, n° 92, n° 283, n° 286, n° 91, n° 78 et n° 79 pour 52 a 22 ca
18/11/2019	Me ROME SURGÈRES	Monsieur Yann POULIQUEN et Madame Aurélie CHUBILLEAU LUSSANT	16 avenue Saint-Pierre	AC n° 234, n° 244 et n° 241 (droit indivis dans passage commun) soit 13 a 09 ca
18/11/2019	Me BORDE SURGÈRES	Monsieur Rémi PARAIN SURGÈRES	12 rue Raimond Péraud	AN n° 19 pour 5 a 87 ca
19/11/2019	Me BONNEAU BOURGNEUF	Monsieur Jérôme LAVERGNE et Madame Sophie ANGOT CHATELAILLON-PLAGE	33 rue Bernard Palissy	AE n° 161 pour 43 ca

19/11/2019	Me BONNEAU BOURGNEUF	Monsieur et Madame Didier CORNET FLEURINES	35 rue Bernard Palissy	AE n° 216 pour 51 ca
19/11/2019	Me GIRAUDET MARANS	Monsieur Pierre CLEMENCEAU et Madame Marie-Christine TRARIEUX SURGÈRES	2 rue des Martyrs de la Résistance	AE n° 380, n° 381 et n° 382 pour 18 a 44 ca
19/11/2019	Me BONNEAU BOURGNEUF	Madame Danielle DESEEZ SURGÈRES	33 rue Bernard Palissy	AE n° 215 et n° 161 pour 1 a 45 ca
21/11/2019	Me ROME SURGÈRES	Monsieur et Madame Benjamin CROUCH MURON	9 rue Eugène Biraud	AE n° 35 pour 3 a 65 ca
27/11/2019	Me ROME SURGÈRES	Consorts BILLAUD BEAULIEU SOUS LA ROCHE	2 rue Nallet	AD n° 133 et n° 131 pour 1 a 56 ca

3. Locations

3.3.1 En qualité de bailleur

DM n° 2019-121 : signature d'un avenant aux conventions d'occupation des 1^{ère} et 2^{ème} petites maisons de la Trésorerie occupées par l'association « l'Accorderie de Surgères » afin de leur garantir l'occupation de ces bâtiments pendant une durée de 3 ans. Ledit avenant est applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.

DM n° 2019-122 : signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local d'environ 25m², au 2 avenue Saint-Pierre, à l'association « Nature Environnement 17 ».

5. Délégation de fonctions

5.8.1 Décision d'ester en justice.

DM n° 2019-124 : signature d'une convention d'honoraires avec le cabinet d'avocats TEN France SCP D'AVOCATS, sis 23 rue Victor Grignard – 86061 POITIERS, en vue du suivi du dossier d'un agent et pour ester en justice éventuellement. Les honoraires forfaitaires sont les suivants :

- Etude de la situation de l'agent : 1 000 € HT,
- Assistance à un RDV : 600 € HT par RDV,
- Majoration des frais de secrétariat qui ne pourront excéder 20 % de la facture.

7. Finances locales

7.3 Emprunt

7.3.1 Emprunts et renégociations d'emprunts

DM n° 2019-127 : Contraction d'un emprunt de 178 000 € auprès de la caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres, pour financer les travaux d'investissement réalisés en 2019. Les caractéristiques sont les suivantes :

- Score Gissler : 1A,
- Durée : 10 ans,
- Taux : 0.65%,
- Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle,
- Mode d'amortissement : capital constant, échéances dégressives,
- Calcul des intérêts : sur la base de 360/360,
- Mobilisation des fonds : 10% des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de la signature du contrat et le solde dans les 6 mois suivants. Les sommes débloquées portent intérêts,
- Différé d'amortissement : possibilité d'inclure un différé d'amortissement en capital d'une durée maximale de 12 mois,
- Remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé, partiel ou total, sous réserve du paiement des indemnités financières actuarielles et de gestion,
- Frais de dossier : 0.10% du montant du contrat de prêt soit 178 €.

7.3.2 Ligne de trésorerie.

DM n° 2019-117 : signature d'un contrat de ligne de trésorerie par tirages pour un montant maximum de 500.000,00 € auprès du Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres via le Crédit Agricole Corporate & Investment Bank. Les caractéristiques de la ligne de trésorerie sont les suivantes :

- Durée : 364 jours,
- Taux d'intérêt applicable : EURIBOR 3 mois (moyenné) auquel s'ajoute une marge de 0,43 % ; le tout flooré à 0,43 %,
- Base de calcul : montant exact/360 jours,

- Paiement des intérêts : Payable mensuellement dans les 5 jours ouvrés de la communication du calcul des intérêts selon la procédure de débit d'office,
- Commission d'engagement : 0,10% du montant de la ligne de trésorerie soit 500,00 € payable 10 jours ouvrés après la signature de la Convention de Crédit,
- Commission de non utilisation : 0,00%,
- Modalités d'utilisation :
 - Tirages /Versements,
 - Date de réception de l'ordre en J avant 11h00 pour exécution le jour même, sinon J+1,
 - Montant minimum par tirage et par remboursement : 15.000 €.

7.5 Subventions

7.5.1 Sollicités par les collectivités.

DM n° 2019-128 : Demande de subvention de 24 022,00 € auprès de la Préfecture, correspondant à 40 % du montant HT au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2020, pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public (école de peinture, Hélène FM, locaux associatifs au 4 avenue st pierre, journal l'hebdo, service santé scolaire, logis du lavoir, salle Gambetta, demeure du régisseur, maison Ronsard, parking de la salle du lavoir, abords de l'école Jaurès, abords de l'école Perrault). Le plan de financement est le suivant :

Plan de financement prévisionnel				
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR	Sollicité	60 055,00 €	24 022,00 €	40%
FSIPL				0%
Réserve parlementaire				0%
Autre subvention État (à préciser)				0%
Fonds européens				0%
Conseil départemental: demande de subvention exceptionnelle				0%
Conseil régional				0%
Conseil Départemental: Fonds de Répartition du Produit des Amendes de Police				0%
Sous-total			24 022,00 €	40%
Autofinancement			36 033,00 €	60%
Coût HT			60 055,00 €	

8. Domaine et compétences par thème

8.9 – Culture

DM n° 2019-108 : signature d'une convention de partenariat financier entre la Ville et le collège Hélène de Fonsèque pour une intervention de la poète Béatrice LIBERT le 29 novembre 2019: La ville prendra à sa charge tous les frais (honoraires des interventions, frais de transport, logement, repas) pour 4 rencontres à la médiathèque et une au collège du 28 au 30 novembre. Le collège remboursera à la ville une intervention soit 257 € pour la venue de la poète le matin du 29 novembre.

DM n° 2019-109 : signature d'un contrat avec la compagnie Le Tapis Volant pour le spectacle « les contes du tapis volant pour jeunes oreilles » le vendredi 8 novembre à 20h30 à la médiathèque. Le montant de cette prestation s'élèvera à 250 €

DM n° 2019-110 : signature d'une convention d'étude pour un projet de développement touristique concernant le musée consacré à l'industrie laitière avec l'université de Bordeaux Montaigne : 4 étudiantes du Master 2 Aménagement et Gestion des Équipements Site et Territoire réalisent un rapport complet concernant le projet de musée comprenant : un état des lieux, un diagnostic, une stratégie globale et un plan d'actions. Une somme forfaitaire de 3 000 € sera versée à l'université sur présentation d'une facture, afin de couvrir les frais inhérents aux ateliers. Ce montant sera versé au rendu de l'écrit définitif soit au plus tard le 30 juin 2020.

9. Autres domaines de compétences

9.1.1 Autres domaines de compétences des communes

DM n° 2019-113 : signature d'une convention de garde d'animaux vivants avec les 2 cliniques vétérinaires de Surgères – Clinique vétérinaire SICOT et Clinique vétérinaire SPRONCK, établie pour une durée d'un an, à compter de la date de signature et renouvelable annuellement par tacite reconduction.

2019.01.26 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2019 : délibération adoptée à l'unanimité.

2019.01.27 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2019 : délibération adoptée à l'unanimité.

2019.02.17 : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 3 SUR L'EXERCICE 2019 : Délibération adoptée à l'unanimité.

Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur de 10.000 €, afin que la Commune puisse acquérir un terrain aux Grandes Chaumes pour y aménager une réserve incendie mais aussi pour permettre l'achat de panneaux de signalisation et de mobiliers urbains.

2019-02-18 : TARIFS PUBLICS POUR L'ANNEE 2020 : délibérations adoptées à l'unanimité.

Médiathèque Municipale :

Les tarifs pour SURGÈRES pour abonnement livres et CD : par personne

- Adulte : 12,50 € par an,
- Chômeur/Étudiant : 5,50 € par an,
- Enfant : 3,50 € par an

Les tarifs hors SURGÈRES pour abonnement livres et CD : par personne

- Adulte : 19,00 € par an
- Chômeur/Étudiant : 8,00 € par an
- Enfant : 5,00 € par an

Garde de chiens errants :

- Garde journalière en chenil : 25,00 € par jour,
- Récupération des frais d'annonces et de recherches – Forfait : 35,00 €

Cimetière :

Service des enterrements :

- Exhumation fosse simple : 200,00 €
- Exhumation fosse double : 250,00 €
- Fosse simple : 400,00 €
- Fosse double : 450,00 €
- Fosse triple : 550,00 €
- Vacations funéraires perçues par le Garde Municipal : 22,00 €

Prix des terrains :

- Emplacement 15 ans renouvelables : 46,00 € le m² (soit 115,00 € les 2m²50),
- Emplacement 30 ans renouvelables : 75,00 € le m² (soit 187,50 € les 2m²50)

Concession cavurnes :

- Emplacement 60x60 15 ans renouvelables : 200,00 €
- Emplacement 60x60 30 ans renouvelables : 400,00 €

Concession columbarium :

Habitant de la commune

- Emplacement pour 1 case modulable pour 15 ans : 940 €
- Emplacement pour 1 case modulable pour 30 ans : 1.410€

Habitant hors de la commune

- Emplacement pour 1 case modulable pour 15 ans : 1700 €
- Emplacement pour 1 case modulable pour 30 ans : 2550 €

Jardins du souvenir :

- Dispersions des cendres en présence du gardien des cimetières ou d'un policier municipal, fourniture, pose et gravure de la plaque sur la colonne du souvenir : 100 €.

Droit de place :

Budget Annexe Marché Couvert (assujetti à la TVA)

* le mètre linéaire, la semaine	1,43 € HT
et affecté à l'animation	0,07 € HT
	1,50 € HT

Budget Principal (non assujetti à la TVA)

Les tarifs pour la foire mensuelle ont fait l'objet d'une consultation auprès du concessionnaire de la foire.

- Halle Métallique et espaces non couverts (les jours de marché) 2020	
* le mètre linéaire, la semaine, pour les commerçants réguliers	0,90 €
dits « abonnés » et affecté à l'animation	0,07 €
	0,97 €
* le mètre linéaire par jour de présence pour les commerçants occasionnels dits « passagers » et affecté à l'animation	1,23 €
	0,07 €
	1,30 €
- Plaçage occasionnel (Marchés nocturnes, Salon Antiquaires, etc...)	
Le mètre linéaire pour les commerçants occasionnels	1,24 €
- Foire mensuelle	
1- Pour les abonnés	
L'emplacement de 5 m maximum, par jour	4,00 €
Pour tout mètre linéaire supplémentaire	0,60 €
2- Pour les passagers	
L'emplacement de 5 m maximum, par jour	5,00 €
Pour tout mètre linéaire supplémentaire	1,00 €
- Camion outillage	
1- Jours de foire	50,00 €
2- Hors des jours de foire	150,00 €
- Exposition de voitures	
Jour de foire (par voiture)	2,50 €
Exposition/Vente (tarif par voiture pour 15 voitures maximum)	3,50 €
- Cirques	
Grand cirque	320,00 €
Cirque moyen avec ménagerie	160,00 €
Cirque moyen sans ménagerie	70,00 €
Petit cirque et attraction	37,00 €
- Déballage junior	3 € l'emplacement

Bulletin municipal – facturation des annonces publicitaires :

Format de l'encart	1 parution	2 parutions	
	prix HT en € pour 1 parution/an	prix HT unitaire en €	prix HT en € pour 2 parutions/an
9 cm (L) X 4 cm (H)	71 €	68 €	136 €
18 cm (L) X 4 cm (H)	140 €	134 €	268 €
9 cm (L) X 8 cm (H)	140 €	134 €	268 €
18 cm (L) X 8 cm (H)	269 €	256 €	512 €
18 cm (L) X 12 cm (H)	402 €	384 €	768 €
page intérieure	744 €	706 €	1 412 €
4è de couverture	916 €	871 €	1 742 €

Location des salles municipales et de la vaisselle :

CASTEL-PARK (salle + cuisine)		
Durée de réservation (manifestation + rangement)	Tarifs 2020 p/ Surgères	Tarifs 2020 p/extérieur
Location 12 heures (y compris rangement / nettoyage) :		
* le week-end pour les particuliers	276 €	368 €
* le week-end pour les associations et personnes morales de droit privé	221 €	272 €
* en semaine pour les particuliers	204 €	368 €
* en semaine pour les associations et personnes morales de droit privé	164 €	272 €
Location 24 heures (y compris rangement / nettoyage) :		
* particuliers	306 €	388 €
* associations et personnes morales de droit privé	245 €	323 €
Location 48 heures et 60 heures (y compris rangement / nettoyage) :		
* particuliers	429 €	510 €
* associations et personnes morales de droit privé	374 €	408 €
.....		
Réunions publiques (campagne électorale ou information à la population)	Mise à disposition gratuite	
SALLE DU LAVOIR (salle + tisanerie)		
Durée de réservation (manifestation + rangement)	Tarifs 2020 p/Surgères	Tarifs 2020 p/extérieur
Location aux particuliers (maximum 100 pers.) :		
* demi-journée ou soirée	127 €	178 €
* journée	214 €	316 €
* forfait pour 2 jours	357 €	418 €
Associations et personnes morales de droit privé (maximum 100 personnes)		
* demi-journée ou soirée + nuit	107 €	158 €
* journée	158 €	209 €
* forfait pour 2 jours	265 €	316 €
Logis salle n° 1 et n° 2 (uniquement occupées par des associations ou des partis politiques)	gratuit	gratuit

Cas de gratuité :

- Les associations caritatives ou humanitaires,
- Les associations de parents d'élèves d'écoles de la Ville,
- Les établissements scolaires présents sur le territoire de Surgères,
- L'organisation de l'assemblée générale des associations surgériennes,
- Les agents de la Ville, à l'occasion de leur mariage, du mariage de leurs enfants, du baptême de leurs enfants ou petits-enfants,

- L'association « Les Brodeuses »,
- Les services publics,
- L'association « Les échiquiers surgériens » pour l'organisation de leurs tournois,
- L'association « Hobby Club Canin » pour les sessions de formation des éducateurs canins,
- Le Comité de Jumelage à l'occasion de la réception des habitants de Wipperfurth,
- Le cinéma « Le Palace »,
- L'association « Les 3 C théâtre »,
- Le Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Surgères,
- Les associations patriotiques dont le siège social est basé à Surgères,
- Les animations (arbre de Noël, remise de trophées, de médailles) au bénéfice des écoles de sport des associations sportives de la Ville.

Il est à noter que la vaisselle du Castel-Park sera louée uniquement dans le cadre de l'utilisation de la salle :

ARTICLES	LOCATION		REPLACEMENT
	Associations, mariages (commune)	Associations, mariages (hors commune & restaurateurs)	
	Prix unitaire		
	Tarifs 2020	Tarifs 2020	Tarifs 2020
Assiettes plates	1,00 / dz	1,50 / dz	5,50
Assiettes creuses	1,00 / dz	1,50 / dz	5,50
Légumiers	1,00	1,50	12,00
Plats longs	1,00	1,50	12,00
Corbeilles à pain	1,00	1,50	5,00
Plat à poisson (grand)	1,00	1,50	25,00
Plat à poisson (petit)	1,00	1,50	13,00
Plateaux à desservir (marron)	1,00	1,50	30,00
Plateaux en inox	1,00	1,50	30,00
Coupes à champagne	1,00 / dz	1,50 / dz	1,50
Verres ballon n° 3	1,00 / dz	1,50 / dz	1,50
Verres ballon n° 4	1,00 / dz	1,50 / dz	1,50
Verres à apéritif	1,00 / dz	1,50 / dz	1,00
Verres à digestif	1,00 / dz	1,50 / dz	1,00
Coupes à fruits	1,00 / dz	1,50 / dz	2,00
Pichets en inox	0,50	1,00	15,00
Carafes en verre	0,50	1,00	2,00
Saucières	1,00	1,50	9,00
Tasses à café	1,00 / dz	1,50 / dz	1,50
Soucoupes	1,00 / dz	1,50 / dz	1,50
Salérons	1,00 / dz	1,50 / dz	2,00
Louches	1,00 / dz	1,50 / dz	4,00
Louche 1 litre	1,00 / dz	1,50 / dz	4,00
Cuillères à ragoût	1,00 / dz	1,50 / dz	4,00
Couteaux de table	1,00 / dz	1,50 / dz	1,00
Couteaux à dessert	1,00 / dz	1,50 / dz	1,00
Cuillères à café	1,00 / dz	1,50 / dz	0,50
Cuillères à potage	1,00 / dz	1,50 / dz	1,00
Fourchettes	1,00 / dz	1,50 / dz	1,00

Occupation du domaine publics :

Pour une activité commerciale ou diverses manifestations :

- Soldes, braderies : gratuit
- Terrasse de café et restaurant : 13,50 €/an le m²
- Étalage de magasin : 27,00 €/m²/an
- Présentoir devant magasin : 27,00 €/m²/an
- Porte-menus : 27,00 €/m²/an

- Glacière : 27,00 €/m²/an
- Objets publicitaires : 27,00 €/m²/an
- Taxi : gratuit
- Exposition vente de voitures : 27,00 €/m²/an
- Panneaux publicitaires : 27,00 €/m²/an

Pour les nouvelles installations, la règle du prorata temporis s'appliquera.

Occupation du domaine public pour des travaux ou un déménagement et divers :

- Droits de voirie (benne, bétonnière, tas de matériaux) : gratuit (Imprimé spécial travaux)
- Pose d'échafaudage, échelle : gratuit (Imprimé spécial travaux)
- Déménagement ou emménagement : gratuit (Imprimé spécial travaux)

Photocopies noir et blanc et couleurs :

- 0,18 € pour la photocopie noir et blanc A4,
- 0,50 € pour la photocopie noir et blanc A3.
- 0,50 € pour la photocopie couleur A4
- 1 € pour la photocopie couleur A3.
- 1,40 € pour les relevés de propriété (matrice cadastrale)

Location de matériel – participation du personnel concernant les travaux en régie :

Location de matériel sans chauffeur	Tarifs 2020
- Véhicules	
Camion-benne 9 tonnes	22,00 €/h
Camion-benne 6 tonnes	18,00 €/h
Camion 3,5 tonnes	16,00 €/h
Camion-benne 1,5 tonne	15,00 €/h
Fourgon 1,5 tonne	18,00 €/h
- Matériel d'entretien	
Tracto-pelle	55,00 €/h
Chargeur élévateur	55,00 €/h
Rouleau vibrant autoporté	38,00 € /journée
Rouleau vibrant double bille	25,00 € /journée
Balayeuse	55,00 €/h
Bouille à goudron tractée	55,00 €/h
Nacelle	
13 mètres, avec chauffeur (jour non férié)	65,00 €/h
Participation du personnel aux prestations	
	22,00 €/h
Location petit matériel (la TVA ne s'applique pas sur les tarifs du Budget Principal)	
Barrières à l'unité	1,20 €/journée
Tables et tréteaux à l'unité	1,20 €/journée
Bancs à l'unité	1,20 €/journée
Chaises à l'unité	0,65 €/journée
Barrières de chantier à l'unité	3,50 €/journée
Stand avec bâche à l'unité	12,00 € /journée
Stand sans bâche à l'unité	6,00 €/journée
Grilles d'exposition à l'unité	2,50 €/journée
Tivoli 8 mètres – 1 élément (possibilité d'avoir 2 ou 3 éléments – le prix comprend le montage et le démontage par les agents de la Commune)	510,00 €
Podium à ossature métallique 150 cm x 150 cm x 60 à 90 cm (le prix comprend le montage et le démontage par les agents de la Commune)	630,00 €
Petites estrades à l'unité (cubes bois 150 cm x 150 cm x 30 cm)	15,00 €

2019-02-19 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2020 : délibération adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire, expose les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette à l'Assemblée Délibérante. Madame le Maire expose les objectifs de ce débat à l'Assemblée Délibérante : discuter les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées au Budget Primitif ; informer des évolutions économiques et budgétaires de la Commune ; rendre lisible l'action et les priorités municipales.

2019.03.38 : ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A MESDAMES MICHELE ET BEATRICE PAILLAT SIS AU LIEU-DIT LES PETITES CHAUMES CADASTRE AX 30, AX 29 ET AX 24 POUR 2 174 M² AFIN DE CONSTITUER UNE RESERVE FONCIERE : délibération adoptée à l'unanimité.

La Ville a sollicité les propriétaires des parcelles AX n° 24, AX n° 29 et AX n° 30 par courriers du 13 juin puis du 19 septembre dernier pour aménager un terrain pour la pratique du tir à l'arc. Mesdames PAILLAT, par courrier reçu le 24 octobre dernier, ont donné leur accord pour vendre les parcelles au prix de 2,00 €/m² et ont précisé que ce terrain ne fait pas l'objet d'un bail bien qu'il soit cultivé par un fermier.

2019.03.39 : CONVENTION DE SERVITUDES GAZ AVEC GRDH POUR ETABLIR A DEMEURE UNE CANALISATION GAZ SOUTERRAINE AINSI QUE SES ACCESSOIRES SUR LES PARCELLES ZN 55 ET ZN 56 POUR LE LOTISSEMENT COMMUNAL LE PEROT : délibération adoptée à l'unanimité.

Signature d'une convention de servitudes entre la Commune et GrDF pour la pose d'une canalisation souterraine gaz afin de desservir les lots du lotissement communal Le Pérot. La canalisation passera sur les parcelles ZN n° 55 et ZN n° 56 donnant sur la Rue Antoine de Saint Exupéry qui appartiennent à la Commune

2019.05.09 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : Délibération adoptée à l'unanimité.

Mise à jour du tableau des effectifs permanents de la ville suite au recrutement d'un agent administratif titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe par voie de mutation en charge du poste accueil – titres électroniques sécurisées au 1^{er} décembre 2019.

2019.06.05 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORT AUTO OCEAN LA ROCHELLE : délibération adoptée à l'unanimité et quatre abstentions (Monsieur Younès BIAR, Madame Chrystèle BOURGEOIS-AUGER, Véronique DUVAL et Madame Florence GOUET).

Monsieur Stéphane AUGÉ, Adjoint au Maire chargé des Sports, présente à l'assemblée une demande de subvention exceptionnelle parvenue à la Mairie de Surgères de la part de l'association Sport Auto Océan (SAO) La Rochelle pour l'organisation du rallye d'automne 2019. Les membres du conseil décident d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 €.

2019.13.01 : AUTORISATION D'OUVERTURE DES COMMERCES DE DETAIL 5 DIMANCHES PAR AN POUR L'ANNEE 2020 : délibération adoptée à l'unanimité.

Compte-tenu des demandes faites pour bénéficier de cette disposition, il a été décidé d'accorder le même nombre d'ouvertures exceptionnelles qu'auparavant, soit 5 dimanches.

Les dates retenues pour 2020 sont donc les suivantes :

- Dimanche 12 janvier 2020, pour les soldes d'hiver,
- Dimanche 28 juin 2020, pour les soldes d'été,
- Dimanches 06, 13 et 20 décembre 2020, pour la période de fin d'année.

2019.13.02 : ANIMATIONS DE NOËL ORGANISEES PAR L'UACIS EN PARTENARIAT AVEC LA VILLE – EXONERATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : délibération adoptée à l'unanimité.

Pour les fêtes de fin d'année, l'UACIS organise, en partenariat avec la Ville, des animations autour d'un manège et d'un chalet, (3,60 m linéaire) dans lequel seront servis des boissons chaudes ainsi que des pâtisseries. Pour cette occasion, la Ville achètera, pour la somme de 500 €, des tickets de manège, qui seront distribués aux commerçants de la ville.

Afin d'encourager ces initiatives, les membres du conseil ont décidé d'exonérer l'UACIS du paiement de la redevance d'occupation du domaine public.

Question diverse formulée par la liste « ANDRIEU 2014 » :

- « Nous avons appris récemment que la Ville de Surgères avait reçu en 2017, 11 000 € de l'Etat dans le cadre de l'hébergement de deux familles de réfugiés accompagnées par le CADA (Centre d'Aide aux Demandeurs d'Asile) et cela dans le contexte du démantèlement du camp de Calais. Cette somme correspond à l'attribution de 1 000 € par personne hébergée dans la Résidence Yolande, en l'occurrence deux familles composées de 11 personnes.

Nous voudrions savoir quelle a été la destination de cette somme ? ».

Madame le Maire confirme le versement de cette somme et précise qu'elle sert au paiement des repas délivrés par la cuisine centrale de la ville pour les enfants des familles de réfugiés accompagnées par le CADA.

Madame le Maire lève la séance du conseil municipal à 20h50.

Surgères, le 2 janvier 2020
Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Adjoint,


Pierre VIVIER.

